**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 mars 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 04/03/2021

L’an deux mil vingt et un, le 9 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, FARGE, GOUTAGNY, CHAMBON, THIOLLIER, BOUARD, CHAMBON, PERRET et JAY

MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, GUILLOT, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Etaient absents : MM. PONTONIER (excusé)

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

**1- PRESENTATION BUDGET INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un plan pluriannuel de la commune sur le mandat.

Françoise Rochetin présente au Conseil Municipal les estimations des projets en cours et à venir.

**2- DEVIS GEOMETRE LOTISSEMENT**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire un bornage pour le lotissement. Plusieurs devis ont été demandés, le chiffrage a été différencié :

\*PERMIS

- Pigeon

- Bouniard

- Alidade

- geoexpert42

\*TRAVAUX

- Pigeon

- Bouniard

- Alidade

- geoexpert42

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le devis de la société ALIDADE.

Il a été demandé un relevé topographique concernant le centre bourg :

- alidade

- geoexpert42

- pigeon toinon

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Pigeon Toinon.

**3- CENTRALE AGRIVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l’avancée projet agri voltaïque : la propriétaire des terrains souhaiterait s’installer et élever des moutons. Elle ne désire pas vendre ses terrains.

La propriétaire ne souhaite pas vendre une partie du terrain pour la réalisation d’un stockage eau, une réunion entre ASSL, la commune et la société QAIR a eu lieu sur ce point

Monsieur le Maire informe que Marie-Laure BOULET, chef de projet développement, de la société Qair est venue présenter lors du Conseil Municipal du le 17 Novembre 2020 un projet potentiel de centrale agri voltaïque sur la commune. Après une concertation élargie avec la Commune, SEM Soleil, la Communauté de Communes et la Direction Générale de Qair représentée par Monsieur Jérome Billerey,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société Qair souhaiterait mener des études techniques et environnementales relatives à une possibilité d’implantation d’un parc agri voltaïque au lieu-dit les Ambreux sur la commune de St Laurent la Conche.

• Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d’une source d'énergie renouvelable, qui serait vendu au gestionnaire du réseau électrique;

• Considérant que la société Qair a présenté ce jour le contexte règlementaire du développement solaire, l’expertise d’études ayant mené au site possible d’implantation de panneaux;

• Considérant que la société Qair se propose de réaliser l’intégralité des études de faisabilité (observations, accès, étude du gisement, études du cadastre, démarches foncières, conduite des études);

• Considérant que ces études n’entraineront aucun engagement financier pour la commune;

• Considérant que le projet conciliera une activité agricole pérenne et rentable avec la production agri voltaïque pendant la durée d’exploitation estimé à 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet à la majorité : 8 pour – 3 contre et 3 abstentions.

**4- DEVIS JEUX STADE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du dernier conseil municipal, il a été abordé la proposition de certains jeunes de la commune pour la construction d’un skate et d’un pumptrack. Une réunion a été faite avec « Les James » pour avoir leur avis sur la structure.

Il est décidé de réaliser une plateforme goudronnée pour les jeux et le terrain de basket.

Monsieur Christophe Jay informe le Conseil Municipal des différentes propositions.

5- OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES : ARCHITECTE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’en attendant le vote du budget de la commune, il faut prendre une délibération d’ouverture de crédits budgétaires pour les comptes suivants :

2031 (architecte Giraudier) :

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette ouverture de crédits budgétaires.

**Questions diverses**

* Maison Tissot : le crépis coté route se dégrade, un devis a été demandé pour le remettre en état. Devis Pereira : 1738 € TTC (approuvé à l’unanimité)
* Culture et art : Christophe JAY soumet l’idée de fixer un montant annuel (environ 1000€/an) pour qu’un artiste fasse une œuvre sur la commune.
* Décoration Pâques : Marie Chantal Berthasson et Philippe Thiollier vont créer des figurines en bois pour Pâques.

La séance est levée à 23 h 30

Prochain Conseil Municipal le mardi 12 avril 2021 à 20h30.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 17 mars 2021

Le Maire,

Jean-Luc POYADE